

probleme courrier avertissement

Par soso1301, le 04/04/2011 à 13:20

Bonjour,

Je souhaite avoir un conseil concernant un avertissement qui m'a été envoyé par mon employeur. Ce dernier m'a été envoyé par recommandé, sur ce courrier on relate des faits qui me sont reprochés qui se sont déroulés le 16 mars 2011. Mais sur l'en tête de ce courrier la date est du 30 novembre 2011. Je me demandais donc si ce courrier est donc toujours valable ? car je souhaite contester cet avertissement.

en vous remerciant par avance

cordialament

Par P.M., le 04/04/2011 à 14:18

Bonjour,

Il semble qu'il y ait une erreur matérielle de date mais qui ne vous empêche pas de contester l'avertissement sur le fond tout en la signalant...

Par soso1301, le 04/04/2011 à 15:07

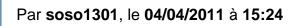
Merci pour cette réponse rapide. Ce que je voulais surtout savoir étant donné l'erreur de la date, est ce que l'avertissement reste valable ? Mais si j'ai bien compris la reponse est oui ?

Merci

Cordialement.

Par P.M., le 04/04/2011 à 15:17

Je le pense...



Merci infiniment pour vos réponses.

Cordialement